

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 février 2025 à 20h30

### Personnels, gestion des emplois et des compétences, formation

#### 19. Création d'un emploi d'adjoint du patrimoine vacataire

Régis PICOT donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La Médiathèque est actuellement en phase de rédaction de son projet d'établissement, qui fait apparaître comme axe prioritaire l'accueil des publics. Ce document vient à la fois inscrire et renforcer des décisions qui visent à développer la lecture publique sur l'ensemble du territoire. A titre d'exemple, le passage au prêt illimité en 2021 et à la gratuité cette année sont exemplaires, car ils permettent d'accompagner la venue à la Médiathèque de l'ensemble des publics, y compris les plus éloignés des équipements culturels. L'organisation interne de l'équipement tient aussi compte de cet axe prioritaire. Ainsi, l'organigramme s'appuie désormais sur une démarche de services et d'actions transversales (politique documentaire, action culturelle, accueil et développement des publics). Ces transformations, visibles et invisibles, semblent avoir déjà un impact positif sur la fréquentation et la qualité de l'accueil. En 2024, 50 000 personnes ont franchi les portes de la Médiathèque contre 45 000 en 2023. Les avancées sont particulièrement notables lorsque l'on relève les chiffres des inscriptions au service : 2 580 inscrits en 2024 contre 1 809 inscrits en 2021, 2 029 en 2022, 2 249 en 2023 ; les chiffres de 2024 étant supérieurs aux chiffres enregistrés en 2019, avant la crise sanitaire.

Ce travail se poursuit avec les équipes tant sur les collections (grâce au concours d'une politique documentaire partagée dont le texte sera présenté au Conseil municipal en même temps que le projet de service), que sur l'action culturelle. Ce dernier point se déploie sous plusieurs formes :

- le renforcement des partenariats dans les champs éducatifs et médico-sociaux
- la participation à des événements nationaux comme locaux (Nuit de la Lecture, Biblis en folie, Tour de France, Cabanes d'Eté)
- la création d'*itinéraires bis* qui viennent concourir au lien social, au mieux-être, faisant de la Médiathèque de Vire Normandie non seulement un équipement culturel mais aussi un espace de "socialisation des solitudes" (Claude Poissenot) où se rencontrent dans un même temps et un même lieu des personnes d'horizon divers.

L'amplitude horaires proposée actuellement demeure une difficulté relevée autant par les équipes que par le public. Ainsi, il est proposé de modifier la grille actuelle avec l'appui d'un renfort RH comme présenté ci-dessous.

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-2025030510101

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025  
Publication : 05/03/2025

Délibération n°2025/02/24/19 du 24 février 2025 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

A l'aune du projet politique et des résultats du diagnostic (enquêtes réalisées en 2023 et 2024), la Médiathèque doit proposer une amplitude de 36 h/semaine au lieu de 29h/actuellement.

Plusieurs réunions se sont tenues sur le sujet et il a été décidé que les horaires d'ouverture de la médiathèque seront étendus de 6h par semaine à partir du 1er septembre 2025 pour renforcer la qualité du service et la lisibilité des périodes d'ouverture auprès des usagers.

Les nouveaux horaires :

Mardi : 13h - 19h  
Mercredi : 10h - 18h  
Jeudi : 13h - 19h  
Vendredi : 10h - 18h  
Samedi : 10h - 18h

Après étude, aucune modulation du temps de travail des agents de la médiathèque ne permet d'absorber cette amplitude supplémentaire de 6h.

Les missions de ce renfort :

- Accueillir, conseiller et orienter les usagers
- Ranger les collections
- Faire respecter le règlement intérieur

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission du Personnel, gestion emplois et compétences, formation du 27 Janvier 2025,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 13 Février 2025,

**Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:**

- De créer un emploi d'adjoint du patrimoine vacataire,
- D'adopter les modifications du tableau des emplois, ainsi proposées.
- Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	45	11
Vote Pour	45	11
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-19-DE Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025 Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/02/24/19 du 24 février 2025 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 12

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 11

Nombre de membres absents : 01

Le 24 Février 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 18 Février 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 18 Février 2025.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise LAURENT
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Dimitri RENAULT
BINET Samuel		<input checked="" type="checkbox"/>		Cindy COIGNARD
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne		<input checked="" type="checkbox"/>		
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Jacques COURTEILLE
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEFEVRE Yoann		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
LEPREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception en préfecture

014-200060175-20250305\_19\_DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025

Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/02/24/19 du 24 février 2025 à 20h30

LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MAINCENT Lyliane		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		Lucien BAZIN
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250305-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2025  
Publication : 05/03/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/02/24/19 du 24 février 2025 à 20h30